



Politique véhicules

Nous avons tous droit à la sécurité



La Direction persiste et signe dans son attitude qui consiste à privilégier la réduction des charges de fonctionnement au détriment de la santé et de la sécurité des salariés.

Les techniciens sont particulièrement visés par cette politique qui, sans nuance, ne s'articule qu'autour de la remise en cause des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

En effet, le véhicule qui constitue l'outil de travail n°1 du personnel technique fait désormais l'objet d'un chantage inacceptable orchestré par la DRH et la DSC.

La politique véhicule actuelle offre le choix de 4 véhicules à la population technique :

- Citroën C3 HDI 70 FAP club entreprise bi-corps (véhicule utilitaire)
- Citroën C3 HDI 70 Airdream BMP Club entreprise bi-corps (véhicule utilitaire) - sur avis du médecin du travail.
- Citroën Berlingo 1,6 e – HDI Airdream - BMP 6 Business.
- Renault Kangoo 21 grand confort 1,5 DCI 70 Eco 2 Fourgonnette.



Depuis début 2013, le choix du Citroën C3 pour les techniciens est quasi systématiquement refusé par la DSC sous prétexte qu'il offre un volume de stockage inférieur aux deux modèles de véhicules utilitaires que sont le Citroën Berlingo et le Renault Kangoo.

Il est à noter que ces deux véhicules imposés aujourd'hui par la Direction ne répondent en rien aux exigences de Canon Europe en matière d'environnement par rapport au taux de CO² supérieur à 120 g, 123 g pour le Berlingo, 139 g pour le kangoo.

Plus grave encore, ces deux véhicules ne répondent nullement aux exigences en termes de prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés concernés :

- Sièges conducteurs de mauvaise qualité,
- Véhicule bruyant (insonorisation insuffisante),
- Dimensions excessives (4,38 x 1,81 pour le Berlingo) ne répondant pas correctement aux problèmes de stationnement.

Les deux réunions de la commission véhicule du 26 février et du 5 avril 2013 n'ont pas permis de faire entendre raison à la Direction qui reste campée sur sa position, à savoir le refus de prendre en compte les besoins en termes de prévention. Les troubles musculo-squelettiques et les pathologies lombaires concernent aujourd'hui un nombre très important de collaborateurs.



Les techniciens passent parfois plus de 4 heures par jour au volant ! La mise à disposition d'un véhicule n'est pas un cadeau fait par la Société mais une source supplémentaire de stress qui impacte autant sa vie professionnelle que sa vie privée.

N'en déplaise à Mme Rynkiewicz et à M. Rondeau, la politique véhicule s'impose à eux comme à chacun des collaborateurs dont la fonction nécessite la mise à disposition d'un véhicule.

Et si les directeurs bénéficient généreusement de l'attribution d'une indemnité de 850 euros par mois, alors que certains d'entre eux n'en font aucun usage dans le cadre de leur activité professionnelle, la politique véhicules doit être respectée et notamment le choix du collaborateur effectué sur l'un des véhicules proposés.



Le véhicule C3 Picasso, plus grand que le C3 a fait l'objet d'un test en tous points concluants (dimensions, respect des normes d'environnement, prévention des risques, confort de conduite) il n'a pourtant pas été retenu par la Direction !

Nous appelons l'ensemble du personnel technique à se mobiliser afin d'exiger de la Direction Canon France la prise en compte des facteurs de risques dénoncés dans l'expertise menée par le cabinet SECAFI en 2012.

A défaut d'une réaction de la Direction dans les prochaines semaines, le personnel technique sera invité à réagir afin que M. Kobayashi comprenne que les outils de travail doivent servir l'activité et non pas augmenter le stress et dégrader les conditions de travail.

Faut pas pousser..



Réagissez !